



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK
440 RUE DE CALIDON
01440 VIRIAT
FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de :
SARL AUTOPASSION
440 RUE DU CALIDON
01440 VIRIAT

N° SIREN : 535 187 363
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Septembre 2024
Date limite de dépôt : 24/10/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON CORRESPONDANT

TVA sur les importations ☒

TVA sur les produits pétroliers ☐

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	38 406
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	8 714
B2	Acquisitions intracommunautaires	1 002

B - DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

	Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France Métropolitaine		
08 Taux normal 20 %	39 408	7 882
Importations		
I1 Taux normal 20 %	8 714	1 743

16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	9 625
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	200

TVA DÉDUCTIBLE

20	Autres biens et services	3 789
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	3 789

TAXE À PAYER

TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	5 836
----	-------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé (report de la ligne Y4)	0
28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	5 836
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	5 836

POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION

		Base imposable
Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 : 10 296
Taux normal 20 %		Ligne I1 : 10 296